

DUERP

Personnel concerné - Métier visé

Chefs d'établissement, Chargés de sécurité.

Membres du CHSCT.

Objectifs

- Apprendre à réaliser ou mettre à jour le document de l'établissement
- Comprendre les exigences du décret du 05 novembre 2001 et de la circulaire du 18 avril 2002
- Initier la démarche d'évaluation des risques

Prérequis

Aucun.

Détails de la formation

Déroulement du stage :

7 heures – Dans notre centre de formation, en intra-entreprise.

10 stagiaires au maximum.

Méthode pédagogique : **Formation possible en visioconférence**

Présentation active et participative en salle de cours, adaptée aux situations professionnelles des participants. Didactique en salle avec aide de vidéo projecteur, et support de cours.

Analyse de postes de travail connus, quantification et hiérarchisation des risques par les stagiaires ; recherche

d'une solution de diminution des risques.

Contenu :

- Les sources réglementaires (Décret du 05 novembre 2001 & Circulaire du 18 avril 2002)
- Les indicateurs et renseignements à consulter
- Les fiches de postes
- Les registres des accidents et incidents
- Les statistiques « maladies et accidents » de la branche professionnelle
- Les plans de prévention
- Les fiches du médecin du travail
- Les fiches de données de sécurité
- L'analyse des risques
- Activité
- Situation dangereuse
- Risque
- Quantification
- Plan d'action

Modalités d'évaluation et validation des blocs de compétences
Echanges, bilan entre le formateur et les stagiaires.
Evaluation par cas concrets tout au long de la formation.

Attestation individuelle de formation remise en fin de stage.

Suite de parcours

Formation CSCCT

Formation chargé de sécurité

Formation chargé de sûreté